



Charte handicap

Solaure Music Lab et Consultice

Novembre 2023

(MAJ 20/03/24)

Introduction

Nos formations professionnelles et notre certification professionnelle sont ouvertes à tous. Tous les membres de nos équipes sont sensibilisés pour favoriser l'accueil de tous. En cas de personne en situation de handicap, nous faisons tout notre possible pour rendre accessible nos formations et essayer de toujours proposer une solution.

En effet, nous prenons en compte les besoins des personnes en situation de handicap en amont de la formation et/ou certification et pendant toute la formation et/ou certification, que ceux-ci soient des besoins en termes de pédagogie, matériels, de moyens techniques, humains, etc.

Contexte

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

1. Adaptation simple

La personne a un handicap pour lequel notre formation et/ou certification est accessible. Nous prenons bien en considération ses besoins spécifiques et adaptons la formation et/ou la certification à ses besoins, en les lui demandant et en étant à son écoute.

2. Adaptation avec l'aide de partenaires

La personne a un handicap qui nécessite de mettre en place des équipements ou un accompagnement spécifique dont nous ne disposons pas au sein de la structure.

Dans ce cas-là, nous nous appuyons sur un réseau de partenaires spécialisés dans l'adaptation des formations et/ou certifications pour les personnes en situation de handicap, notamment l'AGEFHIP AuRA, afin de construire ensemble le dispositif nécessaire.

Processus

Pour les formations

Notre processus est le suivant :

- Réception du besoin

La personne en situation de handicap est invitée à nous contacter par le formulaire de contact (ou par téléphone) sur notre site internet. En effet la mention suivante figure sur le site internet de chaque co-certificateur :

« Nom du co-certificateur souhaite proposer des formations ouvertes à tous. La prise en compte du handicap est donc une priorité dans notre démarche qualité. L'organisme est en lien avec Ressource Handicap Formation Région ARA et fait partie de son réseau professionnel afin de se tenir informé et pouvoir mobiliser les partenaires ou ressources nécessaires à l'accueil des personnes en situation de handicap.



Nous invitons toute personne intéressée ou désirant suivre une de nos formations à prendre contact avec nous (au numéro de téléphone du co-certificateur) via le formulaire de contact afin d'évoquer toute situation particulière. Nous nous efforcerons de répondre aux mieux à ses attentes et nous entourer des partenaires nécessaires afin de veiller à la bonne réalisation des actions de formation la concernant. »

- Prise en charge par le référent handicap

Le référent handicap prend connaissance du besoin de la personne.

- Prise de contact individuelle avec le demandeur

Le référent handicap contacte le demandeur par téléphone pour spécifier le besoin et mettre en place les solutions de compensation du handicap adaptées le cas échéant.

En cas d'adaptation nécessitant l'aide de partenaires :

- Prise de contact avec notre réseau de partenaires

Le référent handicap contacte le(s) partenaire(s) compétent(s) pour répondre aux besoins du demandeur, s'entretient au sujet de la situation de handicap spécifique et définit les possibilités d'adaptation et les moyens nécessaires.

- Réunion de sensibilisation

Le référent handicap réunit si besoin les personnes concernées (équipe pédagogique, formateurs, équipe administrative, responsable de l'organisation des épreuves) et les sensibilise, si besoin, dans le respect de la confidentialité définie avec la personne en situation de handicap.

- Suivi

Le référent handicap fait des points réguliers avec la personne concernée et ses besoins.

- Formalisation de l'adaptation

Le référent handicap formalise les demandes et les solutions de compensation trouvées dans le tableau de suivi de situations de handicap enregistré sur le dossier de gestion de la formation concernée.

Pour la certification professionnelle

Toute personne disposant d'une RQTH peut solliciter un aménagement des épreuves. Notre processus est le suivant :

- Information sur le dossier d'inscription

Le dossier d'inscription comporte un espace où le candidat peut solliciter un aménagement des épreuves s'il est en situation de handicap.

- Prise en charge

Le responsable de l'organisation des épreuves prend connaissance du besoin de la personne.



- Prise de contact individuelle avec le demandeur

Le responsable de l'organisation des épreuves prend contact avec le demandeur par téléphone une fois son dossier validé, pour établir ses besoins spécifiques.

- Prise de contact éventuelle avec des partenaires

Si l'aménagement des épreuves nécessite le concours de partenaires compétents dans l'adaptation aux besoins spécifiques du candidat, le responsable de l'organisation des épreuves prend contact avec eux, échange et définit les possibilités d'aménagement et les moyens nécessaires.

- Formalisation de l'aménagement des épreuves

Lors de la commission suivante de préparation des épreuves de certification, le responsable de l'organisation des épreuves prévoit l'aménagement nécessaire pour le candidat en situation de handicap selon les besoins établis lors de l'entretien téléphonique et, le cas échéant, en accord avec les préconisations formulées et/ou la démarche mise en œuvre par les partenaires spécialisés dans l'adaptation aux situations de handicap, sollicités par le responsable de l'organisation des épreuves ou le candidat.

- Suivi

Le jour des épreuves de certification, le responsable de l'organisation des épreuves s'assure que l'aménagement prévu est conforme à ce qui avait été formalisé.

Veille

Solaure Music Lab et Consultice assurent une veille directe concernant le handicap.

Cette veille s'effectue au moyen d'un outil interne de veille matérialisé par un tableau de veille en ligne reprenant tous les points d'intérêts et les démarches à mobiliser en conséquence, concernant le cadre de la certification Qualiopi (veille métier, technologie, handicap, formation professionnelle).

En outre, les co-certificateurs sont en lien avec Ressource Handicap Formation Région ARA et font partie de leur réseau professionnel afin de se tenir informés et pouvoir mobiliser les partenaires ou ressources nécessaires à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Réseau de partenaires Handicap

Ressources handicap Formation – AGEFIPH ARA

- Isabelle Gruyelle, chargée d'études et de développement RHF
i-gruyelle@agefiph.asso.fr / 06 22 64 09 60
- Marie-Pierre Barot, chargée d'études et de développement RHF
m-barot@agefiph.asso.fr / 06 22 10 01 52



- Karine Goutte (k.goutte@cfas-auvergne.com) et Delphine Eymann, (delphine.eymann@cma-auvergnerhonealpes.fr) / « appui aux situations individuelles » (volet 2 : un accompagnement pour adapter le parcours de formation d'un apprenant en situation de handicap.)

Formulaire de demande : <https://forms.office.com/r/1VK4zjTYDS>

Volet 1 : un appui pour développer l'accessibilité de votre offre de formation et répondre aux attentes réglementaires (Qualiopi, démarche de progrès).

Volet 3 : un accès aux Modul'Pro de l'inclusion pour monter en compétences sur les sujets de l'accessibilité et de la compensation.

En cas de demande : Mail : rhf-ara@agefiph.asso.fr

Prestation d'appui spécifique (PAS)

- Handicap psychique
Recherche et formation – Lift (cotraitant INFA) : lift@wanadoo.fr (envoi des prescriptions)
- Handicap mental et troubles cognitifs
CRESPE (co-traitant INFA) : fneyme@crepe.fr (envoi des prescriptions)

Handicap visuel

Comité Valentin Haüy du Rhône
04 78 52 42 90
comite.lyon@avh.asso.fr
<http://lyon.avh.asso.fr>

Handicap auditif

AFILS (Association française des interprètes en langue des signes)
254 rue Saint Jacques - 75005 PARIS
Annuaire des interprètes : <http://www.afils.fr/comptes/membres/>

Accessibilité numérique

KONEA - L'accessibilité numérique au service de l'inclusion des personnes handicapées
2, esplanade de la Gare à Sannois 95110 FRANCE
Contact : aloha@koena.net Tel : 09 72 63 21 28
<https://koena.net>

Reconnaissance de travailleur handicapé

Maison Loire Autonomie - MDPH
2 rue Charles de Gaulle - 42022 Saint-Étienne Cédex 1

Antenne de SAINT-ÉTIENNE

23 rue d'Arcole - 42000 Saint-Étienne
Tél.0477499191 E-mail : accueil@mla.loire.fr
Interprétariat en langue des signes les vendredis de 10h30 à 12h30



Autres MDPH en France :

<https://mdphenligne.cnsa.fr>

Fédération Française des Dys

<https://www.ffdys.com>

85 rue de la Fayette 75009 PARIS

Téléphone : 06 61 01 33 44 · E-mail : contact@ffdys.fr

Fédération Dyspraxique Mais Fantastique (antenne Loire)

dmf.association@gmail.com

07 81 84 10 75 (répondeur)

Relais Avenir Dysphasie Loire

Tel : 06 26 57 20 39 Email : avenir.dysphasie.42@free.fr